

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Siège social : 34 rue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1004 El Menzah IV Ariana

La Banque de Financement des PME publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **29 juin 2009**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes M Mourad GUELLATY (C.M.G) et M Mohamed Néji HERGLI (FAC).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008

(Montants exprimés en dinars)

En dinars, au 31 décembre	Notes	2 008	2 007
A C T I F			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	1	5 065 275	257 598
Créances sur les établissements bancaires	2	16 441 034	38 293 902
Créances sur la clientèle	3	34 159 407	15 058 376
<i>a- Concours à la clientèle</i>		29 488 908	12 109 111
<i>b- Crédits sur ressources spéciales</i>		4 670 499	2 949 265
Portefeuille commercial		-	-
Portefeuille d'investissement		-	-
Valeurs immobilisées	4	461 397	485 110
Autres actifs	5	869 267	685 737
<i>a- Comptes d'attente & de régularisation</i>		33 157	17 441
<i>b- Autres</i>		836 110	668 296
Total de l'actif		56 996 380	54 780 724
P A S S I F			
Banque centrale, CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires		-	-
Dépôts de la clientèle	6	192 577	3 045
Emprunts et ressources spéciales	7	4 542 036	2 906 062
Autres passifs	8	1 931 393	1 669 912
<i>a- Provisions pour passifs et charges</i>		48 798	29 310
<i>b- Comptes d'attente & de régularisation</i>		1 046 090	749 556
<i>c- Autres</i>		836 505	891 046
Total du passif		6 666 006	4 579 020
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital		50 000 000	50 000 000
Réserves		91 521	33 091
Actions propres		-	-
Autres capitaux propres		-	-
Résultats reportés		110 183	81 178
Résultat de l'exercice		128 669	87 435
Total des capitaux propres	9	50 330 373	50 201 704
Total passif et capitaux propres		56 996 380	54 780 724

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008

(Montants exprimés en dinars)

En dinars, au 31 décembre	Notes	2 008	2 007
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données		-	-
Crédits documentaires		-	-
Actifs donnés en garantis		-	-
<i>Total des passifs éventuels</i>		<u>-</u>	<u>-</u>
ENGAGEMENTS DONNES			
	10		
Engagements de financement donnés		<u>117 706 823</u>	<u>83 034 970</u>
<i>a - Crédits notifiés, engagés et non utilisés</i>		5 533 769	8 920 144
<i>b - Crédits notifiés et non engagés</i>		109 132 200	70 626 666
<i>c - Lettres d'engagement en couverture de CREDOC ou en faveur de fournisseurs</i>		3 040 854	3 488 159
Engagements sur titres		-	-
<i>Total des engagements donnés</i>		<u>117 706 823</u>	<u>83 034 970</u>
ENGAGEMENTS RECUS			
	11		
Engagements de financement reçus		<u>44 966 126</u>	<u>1 044 970</u>
Garanties reçues		<u>24 784 072</u>	<u>15 855 138</u>
<i>a - Garanties reçues de l'Etat</i>		944 753	270 825
<i>b - Garanties reçues des établissements de crédit et des entreprises d'assurance</i>		9 359 819	6 734 672
<i>c - Garanties reçues de la clientèle</i>		14 479 501	8 849 640

ETAT DE RESULTAT**Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2008****(Montants exprimés en dinars)**

En dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2 008	2 007
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et revenus assimilés	12	3 209 446	2 458 113
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		1 676 372	1 620 562
<i>b- Opérations avec la clientèle</i>		1 533 074	837 551
Commissions	13	608 314	514 633
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières		-	-
Revenus du portefeuille investissement		-	-
Total des produits d'exploitation bancaire		3 817 760	2 972 745
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	14	(59 495)	(22 229)
Commissions encourues	15	(6 484)	(10 954)
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		-	-
Total des charges d'exploitation bancaire		(65 979)	(33 183)
Produit net bancaire		3 751 781	2 939 563
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	16	(741 940)	(325 534)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement		-	-
Autres produits d'exploitation	17	2 000	200
Frais de personnel	18	(1 911 710)	(1 582 564)
Charges générales d'exploitation	19	(708 470)	(641 839)
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations	20	(121 180)	(166 269)
Résultat d'exploitation		270 481	223 555
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		(5 570)	-
Résultat avant impôt		264 911	223 555
Impôt sur les bénéfices	21	(136 242)	(136 120)
Résultat net de l'exercice		128 669	87 435

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2008
(Montants exprimés en dinars)

En dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2 008	2 007
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		3 017 579	2 348 272
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		(42 771)	(25 643)
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-	-
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(18 968 506)	(10 933 674)
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		189 529	(4 496 955)
6- Titres de placement		-	-
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(2 434 501)	(1 599 682)
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		2 000	200
9- Impôt sur les sociétés		(230 056)	(33 515)
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles</i>		<u>(18 466 726)</u>	<u>(14 740 996)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		-	-
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-	-
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		(103 365)	(155 894)
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</i>		<u>(103 365)</u>	<u>(155 894)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
1- Emission d'actions		-	25 000 000
2- Emission d'emprunts		-	-
3- Remboursement d'emprunts		-	-
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		1 612 766	2 903 466
5- Dividendes versés		-	-
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>		<u>1 612 766</u>	<u>27 903 466</u>
Augmentation nette des liquidités et équivalents de liquidités		<u>(16 957 326)</u>	<u>13 006 576</u>
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice	22	38 411 961	25 405 385
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	22	21 454 635	38 411 961

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la Banque et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la Banque

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises est un établissement de crédit créée sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 25 février 2005.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité de banque, par arrêté du ministre des finances du 28 février 2005 et ce conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits telle que modifiée par les textes subséquents.

Son activité consiste essentiellement à :

- Octroyer des financements particulièrement en partenariat avec les établissements de crédit ;
- Supporter, en partie, les risques encourus par les banques qui financent les projets à travers l'octroi de garantie ;
- Participer dans le capital des petites et moyennes entreprises existantes ou à créer

Son siège social, est sis à l'Avenue Mohamed V Monplaisir 1002 Tunis.

Le capital social est fixé à 50 000 000 DT divisé en 5 000 000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars.

La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
Etat Tunisien	2 999 998	29 999 980	59,96%
Tunisie Telecom	1 000 000	10 000 000	20%
Groupe Chimique Tunisien	500 000	5 000 000	10%
Office de l'Aviation Civile et des Aéroports	300 000	3 000 000	6%
Office Tunisien de Commerce	200 000	2 000 000	4%
Société Tunisienne de Garantie	1	10	0,02%
Président Directeur Général de la BFPME	1	10	0,02%
Total Général	5 000 000	50 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la Banque

La BFPME est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt dû ne peut être inférieur au minimum 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

De part son statut d'établissement de crédit ayant la qualité de banque, la BFPME est un assujetti partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

Par ailleurs, la Banque est essentiellement soumise aux taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Faits marquants de l'exercice clos le 31 Décembre 2008 :

L'exercice clos le 31 Décembre 2008, a été marqué par les faits suivants :

- 2.1-** Abstraction faite des notifications non encore engagées, les engagements de la Banque totalisent au 31 décembre 2008 la somme de 43.436.655 DT (dont 8.574.623 DT hors bilan) contre 27.508.219 DT (dont 12.408.304 DT hors bilan), au 31 décembre 2007 enregistrant ainsi un accroissement de **57,90%**.
- 2.2-** Par convention datée du 15 mars 2008, l'Etat a rétrocédé à la BFPME une partie de la ligne de crédit consentie par la JBIC et ce, à hauteur de la somme de 3.076 millions de yens japonais, soit l'équivalent de 44 617 380 DT calculés sur la base du cours de change en vigueur au 31 Décembre 2008. Les engagements de financement reçus par la BFPME se sont, conséquemment accrus à due concurrence à la même date.
- 2.3-** La Banque a, commencé à consentir, en 2008, des concours imputés sur les ressources spéciales d'origine budgétaire (RITI) dont l'engagement bilantiel s'élève, au 31 décembre de la même année, à 109.270 DT.

Note 3. Référentiel comptable

Les états financiers de la BFPME, arrêtés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2008, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la Banque sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 et particulièrement les normes sectorielles bancaires NC 21, NC22, NC 23, NC 24 et NC 25 telles qu'approuvées par arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la BFPME et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Banque pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers de la BFPME sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables**(c-1)- Comptabilisation des prêts et des revenus y afférents :**

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat lors de la notification de l'approbation du financement au promoteur. Les créances, en découlant, jugées douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les commissions d'engagement sont décomptées sur la base des sommes engagées et non encore utilisées et sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les intérêts des prêts sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous l'intitulé « agios réservés ».

(c-2)- Provisions sur prêts :

La provision sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Le taux de provisionnement retenu par la Banque correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés, de la valeur des garanties obtenues et des encaissements intervenus postérieurement à la date de clôture et avant la date d'arrêté des comptes.

Les taux de provisions par classe de risque appliqués sont les suivants :

B2- Actifs incertains 20%

B3- Actifs préoccupants 50%

B4- Actifs compromis 100%

(c-3)- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents :

Le portefeuille-titres est classé en deux catégories. Le portefeuille d'investissement et le portefeuille-titres commercial.

Portefeuille d'investissement

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable, est estimée utile à l'activité de la Banque mais non détenus à des fins de contrôle.
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires)
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

Titres de participation à caractère durable :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Titres d'investissement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Les plus-values latentes sur ces titres ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes dégagées par rapport au coût amorti ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- une forte probabilité que la banque ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Titres représentant des participations-financement

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession de titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les participations-financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire.

A défaut, elles sont constatées en bloc lors de la cession. Elles sont présentées au niveau de l'état de résultats sous l'intitulé « Revenus du portefeuille titres d'investissement ».

Portefeuille titres commercial :

Le portefeuille titres commercial se compose des titres à revenu fixe et/ou à revenu variable détenus à des fins de transaction ou de placement. A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction :

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Titres de placement :

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Assimilées à des intérêts, les plus-values sur participations-financement sont constatées en produits à mesure qu'elles sont courues, lorsque leur encaissement effectif est jugé raisonnablement sûr.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la Banque, sont pris en compte en résultat dès leur encaissement.

(c-4)- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure que les tirages sont effectués.

Les intérêts et les commissions sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

(c-5)- Immobilisations et autres actifs non courants :

Les immobilisations détenues à des fins administratives sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la Banque sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la BFPME, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels 33%
- Matériel de transport 20%
- Matériel informatique 33%
- Equipements de bureau 10%
- Agencements, aménagements et installations 10%

(c-6)- Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :**5-1- Notes au bilan :****1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 5 065 275 DT au 31 décembre 2008 contre 257 598 DT au 31 décembre 2007 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Caisse	5 749	123
Avoirs, en dinars, à la BCT	5 059 525	257 476
Total	5 065 275	257 598

2- Créances sur les établissements bancaires :

Les avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 16 441 034 DT au 31 décembre 2008 contre 38 293 902 DT au 31 décembre 2007 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Placements sur le Marché Monétaire et créances rattachées	15 951 674	38 139 539
Créances sur les établissements bancaires	489 360	154 363
Total	16 441 034	38 293 902

3- Créances sur la clientèle :

Au 31 Décembre 2008, les créances sur la clientèle présentent un solde net de 34 159 407 DT contre un solde net de 15 058 376 DT au 31 Décembre 2007 se détaillant comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Créances sur ressources ordinaires	30 174 900	12 150 650
• Principal à échoir	27 633 821	11 378 036
• Impayés en principal	1 559 742	478 805
• Impayés en intérêts	954 855	264 555
• Commissions d'engagement impayées	26 483	29 254

<i>(Suite)</i>	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Créances sur ressources spéciales	4 687 132	2 949 265

• Principal à échoir	4 516 232	2 903 466
• Impayés en principal	16 632	-
• Impayés en intérêts	115 682	36 602
• Commissions d'engagement impayées	5 821	9 197
• Intérêts courus et non échus	32 764	-
Total brut des créances sur la clientèle	34 862 032	15 099 915
A déduire couverture		
• Provisions	(364 471)	(23 504)
• Agios réservés	(338 153)	(18 036)
Total net des créances sur la clientèle	34 159 407	15 058 376

4- Valeurs immobilisées :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2008 une valeur nette comptable de 461 397 DT contre 485 110 DT au 31 Décembre 2007. Le tableau des immobilisations et des amortissements se présente comme suit :

	Logiciels	Matériel de transport	Matériel Informatique	Matériel de bureau	A.A.I	Site Web en cours	Total
Coût d'acquisition							
+ En début de l'exercice	71 955	211 892	154 582	201 737	129 822	7 915	777 904
+ Acquisitions	6 598	-	33 014	16 294	27 261	12 800	95 967
- Sorties	-	-	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice	78 553	211 892	187 596	218 031	157 083	20 715	873 870
Amortissement							
+ En début de l'exercice	46 183	102 559	98 877	22 329	22 845	-	292 793
+ Dotation de l'exercice	19 493	43 729	22 604	20 198	13 656	-	119 680
- Régularisations sur Sorties	-	-	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice	65 676	146 289	121 481	42 527	36 501	-	412 473
VNC au 31/12/2008	12 877	65 603	66 115	175 504	120 582	20 715	461 397
VNC au 31/12/2007	25 772	109 333	55 705	179 408	106 977	7 915	485 110

5- Autres actifs :

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2008 à 869 267 DT contre 685 737 DT à fin 2007, soit une augmentation nette de 183 530 DT détaillée comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Comptes d'attente et de régularisation	33 157	17 441
• Charges constatées d'avance	18 469	10 450
• Produits à recevoir	14 688	6 992
Autres débiteurs	836 110	668 296

• Commissions d'étude et de gestion à recevoir	769 336	640 310
- Encours brut	1 287 760	833 395
- Provisions pour dépréciation	(518 424)	(193 084)
• Personnel	53 316	22 788
• Etat, impôts et taxes	-	12
- Crédit de TFP	-	12
• Débiteurs divers	13 458	3 686
• Charges reportées	-	1 500
Total	869 267	685 737

6- Dépôts de la clientèle :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2008 la somme de 192 577 DT contre 3 045 DT au 31 décembre 2007 se détaillant ainsi:

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Dépôts des Fonds communs de placement à risque	162 910	1 565
Dépôts du Fonds d'amorçage	4 045	1 480
Autres sommes dues à la clientèle	25 622	-
Total	192 577	3 045

7- Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales ont atteint 4 542 036 DT au 31 Décembre 2008 contre 2 906 062 DT au 31 Décembre 2007 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
<i>Ressources spéciales d'origine extérieure (1)</i>	3 256 562	2 542 366
• Ligne italienne	2 556 840	2 393 091
• Ligne espagnole	699 722	149 275
<i>Ressources spéciales d'origine budgétaire (2)</i>	1 259 670	361 100
• FOPRODI	1 150 400	361 100
• RITI	109 270	-
<i>Dettes rattachées aux ressources spéciales (3)</i>	25 804	2 596
Total (1) +(2) +(3)	4 542 036	2 906 062

8- Autres passifs :

Les autres comptes du passif ont atteint 1 931 393 DT à fin 2008 contre 1 669 912 DT à fin 2007, soit une augmentation de 261 481 DT ainsi détaillée:

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
<i>Provisions pour passifs et charges</i>	48 798	29 310
<i>Comptes d'attente et de régularisation</i>	1 046 090	749 556
• Dons à payer à l'amicale de la BFPME	25 000	20 000
• Loyers à payer	390 000	270 000
• Jetons de présence à payer	160 000	120 000
• Congés et primes à payer au personnel recruté	168 456	139 008
• Congés et primes à payer au personnel détaché	184 585	115 101
• Autres charges à payer	118 049	85 447
<i>Autres créditeurs</i>	836 505	891 046
• Fournisseurs	111 989	94 980
• Personnel	-	271
• Etat, impôts et taxes	8.1 309 625	279 765
• Organismes de sécurité sociale	53 047	36 596
• Créditeurs divers	8.2 361 844	479 434
Total	1 931 393	1 669 912

8.1. Etat, impôts et taxes :

Les dettes d'impôts et taxes exigibles se présentent au 31 Décembre 2008 et au 31 Décembre 2007 comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
TVA à payer	252 630	155 025
Impôt sur les sociétés à payer	17 113	109 008
Retenues à la source	32 277	14 119
TCL à payer	2 787	799
TFP à payer	3 360	-
Contribution au FOPROLOS à payer	1 458	814
Total	309 625	279 765

8.2. Crédoeurs divers :

Les crédoeurs divers se présentent au 31 Décembre 2008 et au 31 Décembre 2007 comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
STB, dette au titre des rémunérations dues au personnel détaché	302 819	451 318
BCT, dette au titre des rémunérations dues au personnel détaché	6 875	25 243
Autres crédoeurs divers	52 150	2 874
Total	361 844	479 434

9- Capitaux propres :

Les capitaux propres ont passé de 50 201 704 DT au 31 Décembre 2007 à 50 330 373 DT au 31 Décembre 2008. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital	Réserves lécales	Réserves pour Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2006	25 000 000	2 766	5 000	47 545	58 958	25 114 269
Libération de la moitié du capital	25 000 000	-	-	-	-	25 000 000
Affectations des résultats accumulés en réserves	-	5 325	20 000	33 633	(58 958)	-
Résultat net de l'exercice clos le 31/12/2007	-	-	-	-	87 435	87 435
Solde au 31 décembre 2007	50 000 000	8 091	25 000	81 178	87 435	50 201 704
Affectations des résultats accumulés en réserves	-	8 431	50 000	29 004	(87 435)	-
Résultat net de l'exercice clos le 31/12/2008	-	-	-	-	128 669	128 669
Solde au 31 décembre 2008	50 000 000	16 521	75 000	110 183	128 669	50 330 373

5-2- Notes à l'Etat des Engagements Hors Bilan :**10- Engagements donnés :**

Cette rubrique se détaille ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Crédits notifiés, engagés et non utilisés	5 533 769	8 920 144
• Sur ressources ordinaires	5 485 023	8 862 957
• Sur ressources spéciales d'origine extérieure	9 146	19 387
• Sur ressources spéciales d'origine budgétaire	39 600	37 800
Crédits notifiés et non engagés	109 132 200	70 626 666
Lettres d'engagement en couverture de CREDOC et des fournisseurs	3 040 854	3 488 159
Total	117 706 823	83 034 970

11- Engagements reçus :

Cette rubrique se détaille ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
<i>Engagements de financement reçus</i>	44 966 126	1 044 970
• Sur ligne italienne	8 868	156 445
• Sur ligne espagnole	300 278	850 725
• Sur ligne JBIC	44 617 380	-
• Sur ressources du FOPRODI	39 600	37 800
<i>Garanties reçues</i>	24 784 072	15 855 138
• Prise en charge par l'Etat du risque de non recouvrement sur dotations FOPRODI	944 753	270 825
• Garanties reçues des établissements de crédit et des entreprises d'assurance	9 359 819	6 734 672
• Garanties reçues de la clientèle	14 479 501	8 849 640

5-3- Notes à l'Etat de Résultat :**12- Intérêts et revenus assimilés :**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 3 209 446 DT au cours de 2008 contre 2 458 113 DT au cours de 2007 se détaillant comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
<i>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</i>	1 676 372	1 620 562
• Intérêts des placements sur le marché monétaire	1 674 534	1 618 356
• Intérêts des comptes débiteurs	1 838	2 206
<i>Opérations avec clientèle</i>	1 533 074	837 551
• Intérêts des crédits à long et moyen terme	1 421 848	743 987
- Intérêts conventionnels des crédits sur ressources ordinaires	1 313 240	694 855
- Intérêts conventionnels des crédits sur ressources spéciales	90 775	48 137
- Intérêts de retard	17 833	996
• Commissions assimilées à des intérêts	111 226	93 564
- Commissions d'engag. des crédits sur ressources ordinaires	104 736	74 413
- Commissions d'engag. des crédits sur ressources spéciales	826	13 090
- Commissions/lettres d'engag en couverture de CREDOC	5 664	6 061
Total	3 209 446	2 458 113

13- Commissions :

Les commissions totalisent 608 314 DT en 2008 contre 514 633 DT en 2007 se détaillant comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Commissions d'étude et de gestion	592 893	503 980
Commissions de gestion du FOPRODI	9 185	3 611
Commissions de dépositaire	6 236	6 992
Autres commissions	-	50
Total	608 314	514 633

14- Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré un montant de 59 495 DT à fin 2008 contre un montant de 22 229 DT à fin 2007 se détaillant ainsi:

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Intérêts sur ressources spéciales	59 495	22 229
Intérêts des comptes créditeurs	-	-
Total	59 495	22 229

15- Commissions encourues :

Les commissions encourues de l'exercice ont atteint à fin 2008 un montant de 6 484 DT contre un montant de 10 954 DT à fin 2007 se détaillant ainsi:

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Cotisations STICODEVAM	5 690	10 885
Commissions des comptes créditeurs	236	69
Commissions encourues sur ressources spéciales	558	-
Total	6 484	10 954

16- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif :

Cette rubrique totalisant au 31 Décembre 2008 la somme de 741 940 DT contre 325 534 DT au 31 Décembre 2007, se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
- Dotations aux provisions pour encours douteux	(340 968)	(23 504)
- Dotations aux provisions sur commissions à recevoir	(325 339)	(180 250)
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	(19 488)	(29 310)
- Pertes sur créances	(56 145)	(92 470)
+ Reprises sur provisions pour créances douteuses	-	-
+ Récupération de créances antérieurement passées en pertes	-	-
Total	(741 940)	(325 534)

17- Autres produits d'exploitation :

Ce poste totalise en 2008 un montant de 2 000 DT contre un montant de 200 DT en 2007 détaillé ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Produit des ventes de cahiers des charges	2 000	200
Total	2 000	200

18- Frais de personnel :

Les frais du personnel totalisent un montant de 1 911 710 DT à fin 2008 contre 1 582 564 DT à fin 2007 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Traitements, salaires et primes du personnel recruté	987 150	765 057
Traitements, salaires et primes du personnel détaché	697 614	701 520
Charges sociales légales	143 315	89 055
Autres charges du personnel	83 631	26 853
Charges de personnel liées à une modification comptable	-	79
Total	1 911 710	1 582 564

19- Charges générales d'exploitation :

Les charges générales d'exploitation ont enregistré à fin 2008 un montant de 708 470 DT contre un montant de 641 839 DT à fin 2007 et se détaillant comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Locations	120 000	90 000
Missions et réceptions	44 230	65 140
Transport et déplacement	32 937	26 235
Primes d'assurance	6 330	29 385
Jetons de présence	40 000	40 000
Dons et subventions accordés	67 434	59 500
Impôts et taxes	35 808	29 851
Fournitures diverses et autres services extérieurs	361 731	275 749
Charges générales d'exploitation liées à une modification comptable	-	25 980
Total	708 470	641 839

20- Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations :

Les dotations aux amortissements et aux résorptions constituées au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2008 totalisent la somme de 121 180 DT contre 166 269 DT au 31 Décembre 2007. Leur détail peut être présenté comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	19 493	20 549
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	100 187	122 361
Dotations aux amortissements liées à une modification comptable	-	20 714
Dotations aux résorptions des charges reportées	1 500	2 645
Total	121 180	166 269

21- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève au 31 Décembre 2008 à 136 242 DT contre 136 120 DT au 31 Décembre 2007.

Le tableau de détermination du résultat fiscal de l'exercice clos le 31 Décembre 2008 se présente, en millimes, comme suit :

RESULTAT NET DE L'EXERCICE (Code B/P)

B 1 2 8 6 6 9, 0 2 0

I. REINTEGRATIONS

- L'impôt sur les sociétés
- Dons et subventions excédentaires
- Cadeaux et frais de réception excédentaires
- Jetons de présence ne correspondant pas à un remboursement de frais
- Taxe sur les voyages
- Provision pour risques et charges
- Provision pour dépréciation des créances douteuses
- Transactions, amendes, confiscations et pénalités de toute nature

136 242,050
58 897,738
0,000
40 000,000
210,000
19 488,191
666 306,937
5 756,192

TOTAL DES REINTEGRATIONS

9 2 6 9 0 1, 1 0 8

II. DEDUCTIONS

- Plus-value sur cession des actions
- Dividendes
- Intérêts des dépôts et titres en devises et en dinars convertibles
- Reprises sur provisions non admises en déduction initialement
- Autres déductions (1)

-
-
-
-
-

TOTAL DES DEDUCTIONS

0, 0 0 0

RESULTAT FISCAL AVANT PROVISIONS ET IMPUTATION DES REPORTS DEFICITAIRES**(Code B/P)**

B 1 0 5 5 5 7 0, 1 2 8

• Déduction des provisions (calculée sur le résultat fiscal de l'exercice avant imputation des reports déficitaires et amortissements réputés différés):

- Provisions pour dépréciation des créances douteuses

6 6 6 3 0 6, 9 3 7

- Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées en bourse

RESULTAT FISCAL APRES PROVISIONS ET AVANT IMPUTATION DES REPORTS DEFICITAIRES (Code B/P)

B 3 8 9 2 6 3, 1 9 1

Pour les entreprises déficitaires ou ayant des reports déficitaires**A réintégrer: Dotations aux amortissements de l'exercice****• RESULTAT AVANT AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE**

A déduire dans l'ordre:

- Reports déficitaires ordinaires

- Amortissements de l'exercice

- Amortissements réputés différés

• RESULTAT FISCAL DE L'EXERCICE

B 3 8 9 2 6 3, 1 9 1

• Impôt sur les sociétés dû au taux de 35%

136 242,050

5-4- Notes à l'Etat des Flux de Trésorerie :**22- Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le détail des composantes de liquidités et équivalents de liquidités de la Banque se présente, au début et à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2008, comme suit :

	Début	Fin
+ Caisse	123	5 749
+ Avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	257 476	5 059 525
+ Créances sur les établissements bancaires	154 363	489 360
+ Placements sur le marché monétaire	38 000 000	15 900 000
Total	38 411 961	21 454 635

Note 6. Résultat par action :

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre des exercices clos le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2007, se présentent comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Résultat net (en DT)	128 669	87 435
Nombre d'actions ordinaires	5 000 000	5 000 000
Résultat par action (en DT)	<u>0,026</u>	<u>0,017</u>

Le résultat de base par action ainsi déterminé est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Note 7. Assistance technique de l'Union Européenne à la BFPME :

Dans le cadre du Programme de Modernisation Industrielle (PMI) et du Programme d'Appui à l'Accord d'Association (P3A), la BFPME a bénéficié de l'assistance et du financement de l'union européenne de plusieurs actions de développement stratégique de la Banque, telles que :

- Assistance à la définition de la politique générale ;
- Conception de l'organisation cible ;
- Assistance technique pour la conception et l'appui à la mise en place du système d'information de la Banque ;
- Appui institutionnel à la Banque en vue d'asseoir et consolider ses activités opérationnelle dans le cadre du projet de jumelage avec l'institution financière finlandaise FINNVERA ;
- Assistance technique pour la mise en place d'un système de management de la qualité ISO 9001.
- Assistance à la mise en place d'un système de contrôle de gestion et d'audit interne.

Ces aides et subventions ne sont pas caractérisées par un transfert de ressources au profit de la Banque et, par conséquent, ne font pas l'objet d'un traitement comptable mais justifient, qu'une information soit divulguée, à leur sujet, conformément aux dispositions de la norme comptable NC 12 relative aux subventions publiques.

Note 8. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 12 Juin 2008. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

Annexe : Analyse et classification des engagements envers la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Principal à échoir, sur ressources ordinaires	65 344	23 749 244	1 264 003	1 436 430	1 118 800	27 633 821
Principal à échoir, sur ressources spéciales	585 470	2 785 370	-	560 705	584 687	4 516 232
Impayés en principal	-	741 050	204 348	290 280	340 696	1 576 374
Impayés en intérêts	239	713 857	46 884	137 846	179 382	1 078 207
Impayés en commissions d'engagement	391	27 165	280	2 273	2 195	32 304
Intérêts courus et non échus	3 506	18 871	-	1 402	1 316	25 093
ENGAGEMENTS BILANTIELS	654 949	28 035 557	1 515 514	2 428 936	2 227 076	34 862 032
ENGAGEMENTS HORS BILAN	1 456 446	6 864 769	69 252	-	184 156	8 574 623
TOTAL ENGAGEMENTS	2 111 395	34 900 326	1 584 767	2 428 936	2 411 232	43 436 655
Agios réservés	-	-	(34 189)	(133 301)	(170 663)	(338 153)
Provisions sur encours douteux	-	-	(183 570)	(95 440)	(85 461)	(364 471)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(217 759)	(228 741)	(256 124)	(702 625)
ENGAGEMENTS NETS	2 111 395	34 900 326	1 367 007	2 200 195	2 155 107	42 734 030
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			3,65%	5,59%	5,55%	
				14,79%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			13,74%	9,42%	10,62%	
				10,94%		

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E

En exécution de la mission de co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la **BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E** arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 56.996.380 DT et un bénéfice net de 128.669 DT ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. – Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E**, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. A l'exception des limitations évoquées au paragraphe 6 ci-après, nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

6- Notre appréciation des risques liés aux engagements de la Banque a été limitée par l'indisponibilité d'une évaluation exhaustive des hypothèques reçues de la clientèle, une indisponibilité qui impactait, en outre, le caractère complet des informations fournies, en hors bilan, sur les garanties reçues. L'exécution de nos travaux d'audit a été également limité par le non rapprochement entre les soldes comptables des comptes d'actifs immobilisés et l'existant physique recensé au 31 décembre 2008.

7- Les conditions financières liées au montage et à la mise en place des engagements contractés par la BFPME prévoient la perception d'une commission "flat" dite commission d'étude et de gestion.

Cette commission rémunère la contrepartie d'une prestation de service élémentaire liée à la mise en place d'un engagement. Elle est prise en compte, en résultat, lors de la notification de l'approbation du financement au promoteur.

Le rattachement du fait générateur de comptabilisation, en résultat, de la dite commission, au moment de la notification, n'est pas, à notre avis, justifié. Sur la base de la seule notification d'approbation, la perception du revenu demeure, en effet, éventuelle et non acquise à la Banque puisque tributaire d'un événement futur et incertain dont la survenance échappe à son contrôle, à savoir, l'acceptation par le promoteur de toutes les conditions financières stipulées au contrat, acceptation qui ne peut être établie, à notre avis, qu'à l'occasion de la signature, par le promoteur, du contrat de prêt.

Le non rattachement desdites commissions au moment de l'échange de consentement entre la Banque et l'emprunteur établi par la signature du contrat de prêt, a eu pour effet de :

- Situer le résultat avant impôt de l'exercice clos le 31 Décembre 2008, au-delà de son niveau réel à hauteur de 59.716 DT résultant d'une part de la majoration induite des commissions inscrites parmi les produits d'exploitation bancaires de 385.055 DT et d'autre part de l'effet du

provisionnement de certaines créances jugées douteuses liées à la prise en compte anticipée des commissions d'étude et de gestion pour 325.339 DT.

- Majorer indûment les capitaux propres d'ouverture de l'exercice clos le 31 Décembre 2008, à hauteur de 513.183 DT dont 471.726 DT imputables aux exercices 2005 et 2006 et ce compte non tenu de l'effet de l'impôt sur les sociétés.
- Porter les créances inscrites parmi les autres actifs de la Banque au-delà de leur niveau réel à concurrence de la valeur nette comptable des commissions d'étude et de gestion à recevoir, soit 769.336 DT,
- Surévaluer les autres passifs de la Banque à hauteur de la TVA indûment collectée au titre desdites commissions pour 196.438 DT.

8- A notre avis, sous réserve de ce qui est indiqué aux paragraphes 6 et 7 ci-dessus, les états financiers de la **BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E**, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II. – Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1^{er})** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne.

Nous avons relevé, sur la base de notre examen, l'existence de certaines défaillances susceptibles d'impacter une telle efficacité et signalées dans notre rapport relatif au contrôle interne tel que communiqué à la Direction Générale de la Banque. Les défaillances majeures se résument comme suit :

- L'absence d'un système d'information garantissant la célérité de production et le traitement approprié des flux d'informations nécessaires au bon déroulement des activités de la Banque ;

- La non intégration de l'application informatique relative à la gestion des crédits avec celle dédiée à la comptabilité, impliquant une redondance de traitement, une saisie multiple et, parfois, une discordance entre les informations produites ;
- L'absence de sécurités informatiques suffisantes garantissant la sauvegarde de l'infrastructure informationnelle de la Banque.

3- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires relatives à la conformité de la tenue des comptes de valeurs mobilières à la réglementation en vigueur et n'avons pas d'observations à formuler à ce titre, à l'exception de la non signature et du non dépôt, par la Banque, du cahier des charges auprès du C.M.F comme prévu par l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006.

Tunis, le 13 juin 2009

Les Commissaires aux Comptes

F.A.C

Mohamed Néji HERGLI

C.M.G

Mourad GUELLATY

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E**

En application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Au courant de l'exercice 2008, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune opération spéciale régie par les dispositions de l'article sus indiqué.

Par ailleurs, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune opération entrant dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Tunis, le 13 juin 2009

Les Commissaires aux Comptes

F.A.C

Mohamed Néji HERGLI

C.M.G

Mourad GUELLATY